

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Etienne, le 2 juillet 2020

COVID-19 - Une reconnaissance au rabais..... Encore !

Si la mise en place d'un **tableau dédié COVID de maladie professionnelle** pour « *les soignants des établissements sanitaires et médico-sociaux, les personnels non-soignants travaillant en présentiel dans ces structures ainsi que les personnes assurant le transport et l'accompagnement des personnes atteintes* » ou l'ajustement du tableau existant pour l'étendre et l'améliorer **est une nécessité impérieuse pour l'avenir.**

Inclure dans ce système de reconnaissance et d'indemnisation au rabais, avec effet rétroactif, ces mêmes travailleurs de première ligne durant la période de confinement est une injure à leur courage.

Imaginer un montage alambiqué « maladie professionnelle régime particulier » pour les travailleurs de la deuxième ligne présentant « une forme sévère » laisse entrevoir le peu de considération qui leur est réservé.

Que dire des bénévoles oubliés ?

Présenter une **reconnaissance « accident de travail - maladie professionnelle »** comme la panacée est une duperie. Il s'agit d'une indemnisation forfaitaire de quelques préjudices seulement qui sont servis sous forme de rente modique et non en capital comme pour tous les autres accidents, avec une prise en charge à 100% du barème Sécurité Sociale, et non des frais de soins réels, d'où un **inévitable reste à charge.**

Quoi qu'il en soit la reconnaissance Maladie Professionnelle, compte tenu du contexte de contamination, **ouvre la porte à la reconnaissance de la « faute inexcusable de l'employeur » pour améliorer l'indemnisation, ce que la FNATH voulait éviter pour les travailleurs dans la proposition qu'elle avait formulée.**

Considérant le choix du Gouvernement, la FNATH encourage tous les travailleurs concernés à faire valoir leur demande en reconnaissance de maladie professionnelle et les soutiendra dans la reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur.

Le courage de nos compatriotes méritait mieux !

[Quelques exemples concrets](#)

Contact : Hervé GUINDÉ
04 77 49 42 37 - communication@fnath.com
Suivez-nous sur

